



**HAL**  
open science

# Évolution de la noblesse du Genevois et du Faucigny entre le XVe et le XVIe siècle, d'après des registres d'hommages

Laurent Perrillat

► **To cite this version:**

Laurent Perrillat. Évolution de la noblesse du Genevois et du Faucigny entre le XVe et le XVIe siècle, d'après des registres d'hommages. Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, 2007, 114, pp.139-161. halshs-00375456

**HAL Id: halshs-00375456**

**<https://shs.hal.science/halshs-00375456>**

Submitted on 15 Apr 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Évolution de la noblesse du Genevois et du Faucigny entre le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, d'après des registres d'hommages.

par Laurent Perrillat,

archiviste paléographe, docteur en histoire, conservateur des bibliothèques

Fin connaisseur des fonds d'archives turinois, Gérard Détraz a largement participé au microfilmage de documents de ces dépôts. Il en a rédigé un excellent guide, l'ouvrage *Archives du duché de Savoie : état sommaire de la série SA et des archives savoyardes de Turin*<sup>1</sup>. Dans cette perspective, je lui avais suggéré la reproduction d'un document exceptionnel sur la noblesse des Genevois, Faucigny et Beaufort au début du règne de Janus de Savoie (1460-1492), document que mes recherches sur les apanages m'avaient permis de découvrir. Il n'avait pu hélas accéder à ma requête. Aussi, l'exploitation de ce texte me donne l'occasion de rendre hommage à un ami estimé, qui a mieux fait connaître deçà les Monts les richesses de l'Archivio di Stato et qui a largement encouragé mes travaux.

Le document en question est un registre d'hommages prêtés par les feudataires des Genevois, Faucigny et Beaufort, entre 1463 et 1466. Au cours de mes recherches sur le troisième apanage de Genevois, celui de Philippe de Savoie (1490-1533) et de ses descendants, j'ai trouvé un registre du même type, datant tout juste d'un siècle après (1565). Ces deux textes donnent donc une véritable photographie de la population noble à deux dates stratégiques de l'histoire de la Savoie, à une période où la noblesse connaît de profondes mutations et où règne une relative perméabilité sociale. Mon propos va donc viser à cerner les traits essentiels de la noblesse à ces deux dates et de dégager quelques tendances, en estimant la population nobiliaire et en analysant ses évolutions. On essayera ainsi d'évaluer dans quelle mesure cet ordre s'est renouvelé au cours de ces cent ans d'histoire politique, sociale et économique assez agitée.

Sans prétendre épuiser complètement ce sujet car les premières investigations menées ont démontré qu'il va falloir effectuer une étude très fine des documents, on pourra aborder quelques thèmes significatifs et énoncer quelques conclusions. Il faudra bien sûr au préalable présenter en détail les documents, en cernant leur contexte d'élaboration et en décrivant précisément leur forme et leur contenu. Ceci nous permettra au passage d'appréhender le rite et la fonction de l'hommage. L'exploitation systématique des registres a par ailleurs abouti à une synthèse chiffrée ; elle autorisera une évaluation des effectifs de la noblesse, question qui préoccupe fort les historiens<sup>2</sup>, et de son poids par rapport à l'ensemble de la société.

---

<sup>1</sup> Détraz, Gérard. *Archives du duché de Savoie : état sommaire de la série SA et des archives savoyardes de Turin*. Annecy, 1995.

<sup>2</sup> Cf. notamment sur ce point les travaux suivants : Billacois, François. La crise de la noblesse européenne (1550-1650) : une mise au point. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1976, t. 23, n° 2, p. 258-277 ; Constant, Jean-Marie. Noblesse et élite au XVI<sup>e</sup> siècle : les problèmes

Il sera également possible de déterminer dans quelle mesure l'évolution numérique de la noblesse a été positive ou négative entre 1465 et 1565.

En se basant sur ces premières conclusions, pourront être avancées quelques réflexions sur la situation de la noblesse en cette fin de Moyen Âge et début des Temps Modernes, réflexions qui porteront sur les rapports entre noblesse, féodalité, économie, pouvoirs. Ces remarques contribueront à préciser la définition de la noblesse à une époque et dans un cadre qui restent encore flous sur certains points, malgré les travaux très estimables de Jean Nicolas<sup>3</sup>.

## Les registres d'hommages

Les deux documents qui servent de base à cette étude s'inscrivent dans un contexte politique et institutionnel précis. Tous deux ont été rédigés pour garder mémoire des hommages prêtés au prince apanagé des Genevois, Faucigny et Beaufort par ses vassaux. En 1460, Janus de Savoie, fils cadet du duc Louis, reçoit en apanage ces provinces mais c'est seulement en 1463 qu'il en prend l'effective possession et administration. C'est donc seulement à compter de cette date qu'il devient réellement comte de Genevois et baron de Faucigny et Beaufort et qu'à ce titre, il peut recevoir la fidélité de ses vassaux<sup>4</sup>. En 1565, cela fait déjà un demi-siècle que ces provinces ont été attribuées en apanage à Philippe de Savoie (1490-1533). Son fils, Jacques de Savoie, voit son comté de Genevois érigé en duché (31 décembre 1564) et la prestation des hommages doit très vraisemblablement être mise en rapport avec cet événement. On peut aussi la corréliser avec la récupération des États de Savoie par le duc Emmanuel-Philibert et les grandes opérations de remise en ordre qu'entreprend ce souverain. Enfin, on peut signaler que dès 1563 Jacques de Savoie avait prévu de se rendre en Savoie pour recevoir les hommages de ses vassaux<sup>5</sup> mais pressé par diverses affaires (entre autres son mariage et le début des guerres de Religion en France), il dut différer sa venue. Dans l'un et l'autre cas, l'événement a une portée politique capitale. Il s'agit pour le prince apanagé de recevoir la fidélité de

---

de l'identité noble. *L'identité nobiliaire. Dix siècles de métamorphose (IX<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*. Le Mans, 1997, p. 45-59 ; Constant, Jean-Marie. Une voie nouvelle pour connaître le nombre des nobles aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : les notions de densité et d'espaces nobiliaires. *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*. Paris-Toulouse, 1984, t. I, p. 149-156 ; Descimon, Robert. Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse, « essence » ou rapport social ? *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1999, t. 46, n° 1, p. 5-21 ; Nassiet, Michel. La noblesse en France au XVI<sup>e</sup> siècle d'après l'arrière-ban. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1999, t. 46, n° 1, p. 86-116 ; Nassiet, Michel. Les effectifs de la noblesse en France sous l'Ancien Régime. *Noblesse française et noblesse polonaise : mémoire, identité, culture (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles), actes du colloque international, Torun, 13-15 mai 2004*. Pessac, 2006, p. 19-43.

<sup>3</sup> Nicolas, Jean. *La Savoie au XVIII<sup>e</sup> siècle, noblesse et bourgeoisie*. Paris, 1978.

<sup>4</sup> Perrillat, Laurent. *L'apanage de Genevois aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : pouvoirs, institutions, société*. Annecy, 2006, t. I, p. 25-29 et 40-46.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 149. Le 3 novembre 1564, Jacques de Savoie donne procuration à son écuyer, Robert de Combault, pour recevoir les hommages (Archivio di Stato di Torino, Prima Sezione, Corte, inv. 111, cat. II, paquet 9, n° 3). Ce personnage figure dans le registre de 1565.

ses vassaux, spécialement les nobles, de renforcer les liens personnels l'unissant à ceux qui lui doivent *auxilium et consilium* (aide et conseil) et d'affirmer son pouvoir féodal sur les terres et les hommes dont il est le maître.

Si le contexte d'élaboration est similaire, il n'en est pas de même de la forme des documents, qui diffèrent profondément. Conservé à l'Archivio di Stato de Turin<sup>6</sup>, le document du XV<sup>e</sup> siècle est un épais registre de 284 folios de papier<sup>7</sup>, protégé d'une reliure du XVIII<sup>e</sup> siècle. Celle-ci porte comme pièce de titre « Martin Gaillard ». Un protocole initial explique le contexte de la prestation des hommages, voulue par le duc Louis de Savoie lui-même. Il est suivi du texte des fidélités sous forme d'un acte notarié intégralement transcrit, dans une écriture posée, fort soignée, typique du XV<sup>e</sup> siècle et de la chancellerie ducale savoyarde. Chaque acte commence invariablement par les mots *In nomine domini amen*, ornés d'une élégante lettrine (cf. fig. 1).

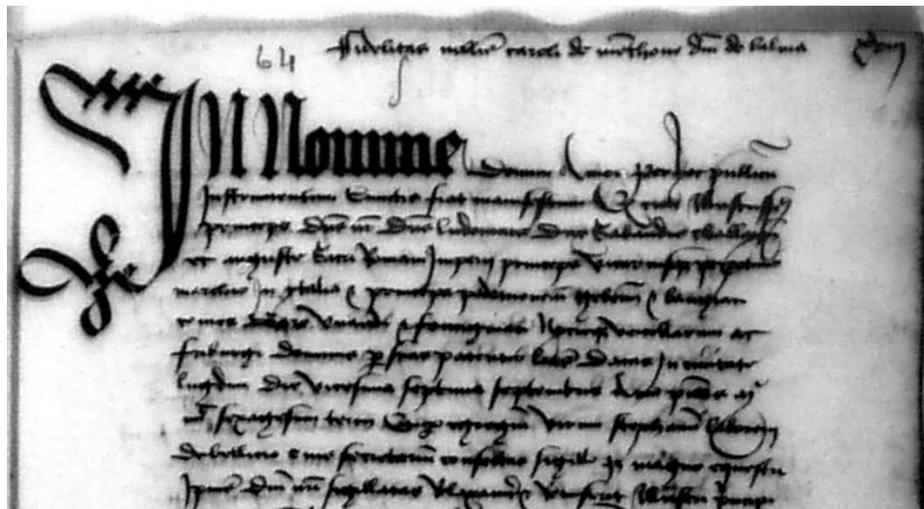


Fig. 1 : premières lignes de la fidélité de Charles de Menthon, seigneur de La Balme.

Il est toujours rédigé dans un formulaire stéréotypé, où ne changent guère que le nom du vassal prêtant hommage, la désignation des biens qu'il reconnaît tenir, la date et le lieu de la cérémonie, ainsi que les témoins. Les prestations ont été reçues

---

<sup>6</sup> Archivio di Stato di Torino, Prima Sezione, Corte, Paesi, Genevois, ducato Genevese, mazzo 2 da inventariare, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, Protocolle de Martin Galliard, secrétaire de Janus de Savoie comte de Genevois, contenant les serments de fidélité qui lui furent prêtés par les nobles et les vassaux du Genevois et du Faussigny lorsque le duc Louis son père lui remit ces deux provinces en apanage (1463-1466). Ce document sera ici désormais désigné par : Registre 1463-1466.

<sup>7</sup> Le document comporte deux types de repère : une foliotation en chiffres romains, contemporaine de la rédaction (XV<sup>e</sup> siècle) et une pagination plus récente (XIX<sup>e</sup> siècle ?) qui indique 598 pages en chiffres arabes. Quelques feuillets laissés en blanc ne sont pas paginés.

par un notaire : c'est un secrétaire du comte Janus, Martin Galliard, originaire de Sutrieu<sup>8</sup>, qui rédige in extenso et appose son seing en bas de chaque acte (cf. fig. 2).

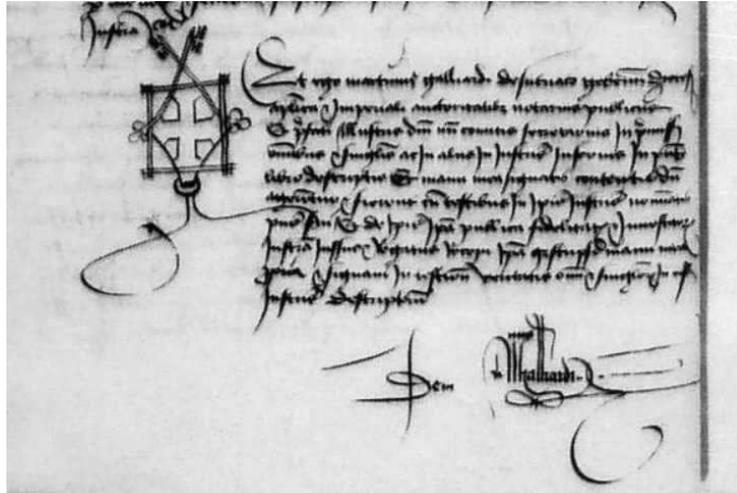


Fig. 2 : seing manuel de Martin Galliard

Le copieux registre est heureusement doté de deux répertoires, placés au début : l'un est contemporain de la rédaction, l'autre, plus précis car il analyse en quelques lignes la teneur de chaque hommage (non sans erreur parfois), a été élaboré au XVIII<sup>e</sup> siècle par les archivistes turinois. Également écrit sur papier, le document du XVI<sup>e</sup> siècle, conservé aux Archives départementales de la Savoie<sup>9</sup>, est plus succinct : il ne comporte même pas de protocole initial ni le moindre texte qui nous renseignerait sur son contenu et sans doute a-t-il perdu ses premiers feuillets. Il ne fait l'objet d'aucune rédaction et se contente de donner, dans un maigre cahier de 37 pages sans aucune numérotation, une liste de noms et prénoms, accompagnés parfois de quelques brèves indications. Il est à ce point peu prolix ou lacunaire qu'on ne sait même pas à quelle date exacte ont été prêtés les quelque 260 premiers hommages. On ignore l'auteur de ces lignes mais il s'agissait vraisemblablement d'un des secrétaires de Jacques de Savoie.

Malgré ces différences de traitement, le contenu des registres est considérablement riche en informations. Il nous permet de savoir quand ont été prêtées les fidélités : pour le comte Janus, elles se sont étalées sur près de 3 ans, à diverses dates comprises entre le 5 novembre 1463 et le 11 août 1466. Un siècle plus tard, les serments sont passés dans un laps de temps beaucoup plus court : celui-ci n'a dû guère excéder trois mois, entre novembre 1564 et le 21 janvier 1565. Il convient cependant de préciser qu'une majorité d'hommages ont été rendus, pour chaque ensemble, à peu près à la même période : dans le premier registre, près de la moitié se sont déroulés le 5 novembre 1463 et les 13 et 14 avril 1464 ; dans le second, plus des deux tiers à une date inconnue mais vraisemblablement de peu antérieure au 6 janvier 1565.

<sup>8</sup> Sutrieu : Ain, arr. Belley, cant. Champagne-en-Valromey.

<sup>9</sup> ADS, SA 2999.

Le classement des actes dans les deux registres semble basé sur un ordre chronologique très grossier : dans le protocole de Martin Gaillard, cette logique est à peu près respectée, les dates correspondant à des jours et des lieux où le comte Janus reçoit plusieurs fidélités. Quelques actes ne sont pas exactement à leur place pour les mois d'avril et mai 1464 et deux hommages de janvier 1464 sont transcrits à la fin, après les hommages prêtés en 1466. Cette disposition nous révèle la méthode de travail de Martin Gaillard : le registre est un document mis au propre, une sorte de « grosse », qui a dû être établi à partir de notes, peut-être tenues sur des feuilles volantes, que le secrétaire comtal a placées à peu près en ordre chronologique. Peut-être avait-il oublié, au cours de sa rédaction, les quelques actes de 1464, ce qui expliquerait qu'on les trouve à la fin. Il n'y a pas *a priori* de classement des actes en fonction de la plus ou moins grande puissance du vassal (hormis pour les quatre premiers<sup>10</sup>). En 1565, le classement est aussi chronologique, même si la cinquantaine de dernières lignes sont inscrites pêle-mêle : on passe du 13 au 15, au 16 puis aux 18, 19 et 21 janvier, avant de retourner au 9 puis au 6 janvier, sans parler de quelques hommages non datés à la fin. En 1565, un autre classement est utilisé : les feudataires sont répartis suivant leur mandement d'origine. Il y a d'ailleurs des lacunes car des mandements de l'apanage manquent : Grésy et Cessens, Mornex, Châtelet-de-Crédoz, Rumilly-sous-Cornillon, Samoëns et Montjoie. Les rôles des nobles pour ces espaces étaient peut-être compris dans les premiers feuillets disparus. Il convient de préciser en outre que ce registre, contrairement à celui du XV<sup>e</sup> siècle, ne comporte pas que les fidélités des nobles : des roturiers, syndics de leur mandement ou d'une localité représentative de leur mandement, des prélats (l'évêque de Genève, les abbés, les prieurs) ainsi que les magistrats du Conseil et de la Chambre des comptes de Genevois figurent également dans le document.

L'identification des vassaux appelle quelques remarques. Elle apporte une multitude d'enseignements puisque dans le registre de 1463-1466, les nobles sont désignés par des avant-noms, qui semblent refléter la hiérarchie sociale à l'intérieur de leur ordre. Ainsi, on peut faire aisément la distinction entre *magnificus miles dominus* Nycod de Menthon, un des premiers conseillers du comte Janus et puissant seigneur de Montrottier, et Pierre Daniel, simplement désigné *nobilis* sans que lui soient adjoints d'autres titres. Il y a assurément une distance entre ces deux personnages. Dans ce document, la filiation des vassaux est rarement indiquée et les biens qu'ils possèdent ne sont pas – loin de là – toujours décrits de manière précise.

---

<sup>10</sup> Les quatre premiers feudataires mentionnés dans le registre sont de très puissants personnages : Nycod de Menthon seigneur de Montrottier, Louis de Saint-Jeoire seigneur du Truchet, Charles de Menthon seigneur de La Balme et Jean de Compey seigneur de Thorens.

Mandement de Sallanches  
ou Secorillon C. de fess ou Garces  
Secorillon P. gno ce

Maurice f<sup>z</sup> de feu Claude deudde. Docteur yrie  
et Hugo maître po<sup>e</sup> son altoré cy tharritaise  
et Améd deudde son fr<sup>z</sup> gentilhomme de  
ses may<sup>z</sup> de son altoré

Guille<sup>m</sup> J. Fatoelwa de sernoz ou buy po<sup>e</sup>  
Luy alexandre son f<sup>z</sup> qui p<sup>z</sup> met de rade

Garces f<sup>z</sup> de feu Jean de loche  
fr<sup>z</sup> de polmonois

Guille<sup>m</sup> f<sup>z</sup> de feu Jean de la ranoyn  
de Champunay

Juan f<sup>z</sup> de feu Loye de loche

Portemant pellois consanguin de  
combloz com. se dicit

Juan Malshy dicit Vivlet ou Buy  
pou<sup>e</sup> luy Gabriel du fuyus. soy p<sup>z</sup>  
foude<sup>r</sup> y acte deas y Ballet du  
10<sup>e</sup> de<sup>m</sup>bre 1564

Jean dufuzme consanguin de Sallanches  
foude par acte de seudical fite y  
deuz<sup>z</sup> du 20<sup>e</sup> may que q<sup>z</sup> deuz<sup>z</sup>  
m<sup>z</sup> fuy

Fig. 3 : une page du registre des hommages de 1565 : mandement de Sallanches

La plupart du temps, le notaire Gaillard utilise une formule stéréotypée proche de celle-ci : *feudis et retrofeudis ac rebus feudalibus que et quas tenet de feudo nobili ipsius domini nostri in toto comitatu Gebennesii et baronia Foucigniacy*<sup>11</sup>. Ceci est fort regrettable car cela ne nous renseigne guère sur la teneur des biens possédés par le vassal. Les hommages du XVI<sup>e</sup> siècle sont, comme on l'a vu, encore plus restreints et ne décrivent jamais les biens tenus en fief. En revanche, il n'est pas rare de voir la mention seigneur de... accolé au nom du vassal (environ une fois sur quatre). Ce dernier n'a presque jamais d'avant-nom<sup>12</sup> ; cela tient sans doute plus à la présentation du document (une simple liste de noms) qu'à l'idée de traiter tous les nobles de la même façon. De surcroît, plus d'une fois sur deux, le nom du père est indiqué ; c'était assurément un moyen d'éviter les homonymes et cette information apporte un utile complément aux généalogies dressées par l'*Armorial*<sup>13</sup>.

Venons-en à la cause même qui a produit ces documents : le rite de l'hommage. Le document du XV<sup>e</sup> siècle est précis sur ce point et des informations recueillies pour le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup> viennent confirmer les constats que l'on fait ci-dessous. Le lieu même de l'hommage n'est pas innocent : il se déroule toujours dans un endroit prestigieux, bien souvent dans un édifice princier mais pas exclusivement. On sait que les hommages prêtés en 1565 et 1578 se sont tenus dans le château d'Annecy. Un siècle auparavant, deux tiers des fidélités (en majorité celles des nobles possessionnés en Genevois) ont été passées dans ce lieu : pour beaucoup, dans la chambre du comte mais aussi dans la grande salle, dans la cour, sur les galeries, dans les chambres près des escaliers en pierre et même, aux printemps 1464 et 1466, dans le verger qui devait alors être en fleurs. Le comte Janus se déplace, en avril 1464, dans le Faucigny : il en profite pour recevoir à Cluses, dans le verger derrière la maison de Pierre de La Porte, les hommages d'une quarantaine de ses vassaux faucignerans. On peut encore mentionner quelques endroits qui n'apparaissent qu'une fois : devant l'hôtel de Dérée à Annecy, à Chevênes près de la tuilerie comtale, à l'auberge des Trois Rois de Genève où loge Janus, à La Roche dans la maison de Rolet Petit ou encore le 11 août 1466 à Bourg-en-Bresse, pendant un séjour de la cour de Philippe de Savoie dans l'hôtellerie de Guillaume Poncet. Ces lieux rendent bien compte de l'importance de l'événement : on devait pour l'occasion dresser une estrade, parsemer les murs de croix d'argent sur fonds de gueules, décorer en somme ce qui devenait le « théâtre » de l'affirmation du pouvoir suzerain et de la représentation féodale.

---

<sup>11</sup> « Fiefs, arrière-fiefs et biens féodaux qu'il tient en fief noble de notre seigneur dans l'ensemble du comté de Genevois et de la baronnie de Faucigny ».

<sup>12</sup> Seuls les ecclésiastiques portent l'avant-nom de Monseigneur ou de Messire, voire Révérend messire ou encore Frère (dans le cas du représentant de la chartreuse de Pomier). Quatre individus sont précédés du mot noble ; sans doute s'agit-il d'un *lapsus calami* du scribe.

<sup>13</sup> Un sondage, qu'il conviendra d'approfondir, sur une cinquantaine d'individus figurant dans le registre montre que l'*Armorial* ignore l'identité du père pour 10 % d'entre eux (Foras, Amédée de. *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*. Grenoble, 1863-1938 [ici désormais désigné par : Foras, A. de. *Armorial...*], *passim*).

<sup>14</sup> Perrillat, Laurent. *L'apanage de Genevois aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : pouvoirs, institutions, société*. Annecy, 2006, t. I, p. 148-150.

La cérémonie elle-même entraine dans un cadre réglé<sup>15</sup>. La présence de témoins était requise et le registre de 1463-1466 les mentionnent toujours, suivis de la mention *et pluribus aliis testibus* (et de nombreux autres témoins). Cinq ou six sont toujours nommément désignés, avec leurs avant-noms et titres : ce sont en général les plus grands feudataires de l'apanage ou les proches conseillers du comte. On y trouve souvent Jean de Compey, seigneur de Thorens, Nycod de Menthon, seigneur de Montrottier, Louis d'Avanchy, maître d'hôtel du comte, Louis de Saint-Jeoire, le chapelain du comte Antoine *de Scalengiis*, ou encore le président du Genevois Bertrand de Dérée et Eustache de Crans, maître des comptes. Devant cette assistance prestigieuse qui entourait le prince<sup>16</sup>, se présente le vassal. Il supplie humblement le comte de bien vouloir l'investir des fiefs, arrière-fiefs et autres biens féodaux qu'il possède dans l'apanage, s'offrant de prêter hommage au comte. Ce dernier y répond favorablement et pour symboliser l'investiture, remet au vassal une dague sans fourreau<sup>17</sup>, ainsi que deux expéditions de l'acte de fidélité. Le noble prête alors *homagium ligium et fidelitatem ligiam* (hommage lige et fidélité lige), en se tenant à genou, les mains jointes dans celles du comte, et reçoit l'*oris osculum* (baiser sur la bouche) en signe d'alliance perpétuelle et indissoluble. Il arrive, assez souvent, que la fidélité ne soit pas rendue par le noble lui-même : il délègue cette formalité à un procureur qui est toujours un autre noble. En règle générale, dans les deux documents, un vassal représente ses proches parents : père, frères, enfants, épouse, neveux qui ne peuvent assister, pour diverses raisons (âge, absence, incapacité juridique). Cela ne change rien au rite de l'hommage, il prête serment en leur nom, à charge de leur retransmettre.

### Principales données chiffrées

Les éléments contenus dans les deux registres, bien qu'inégaux, sont donc présentés de façon relativement homogène. Ceci a facilité leur exploitation systématique et permet d'avancer quelques chiffres intéressants. Commençons par le nombre d'hommages prêtés : le registre de 1463-1466 en comporte 117, celui de

---

<sup>15</sup> Sur le rite de l'hommage dans les domaines de la Maison de Savoie au Moyen Âge, cf. Andenmatten, Bernard. *La Maison de Savoie et la noblesse vaudoise (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) : supériorité féodale et autorité princière*. Lausanne, 2005, p. 163-170 et Castelnuovo, Guido. *Omaggio, feudo e signoria in terra sabauda (metà '200-fine '400)*. *Reti medievali rivista*, 2004, t. 5, n° 1 (disponible en ligne [dernière consultation le 19/12/2006] : [http://www.storia.unifi.it/\\_RM/rivista/atti/poteri/Castelnuovo.htm](http://www.storia.unifi.it/_RM/rivista/atti/poteri/Castelnuovo.htm)).

<sup>16</sup> Le comte Janus est physiquement présent à toutes les prestations d'hommages. Ce n'était pas forcément le cas un siècle plus tard, où le duc de Genevois est plusieurs fois représenté par un de ses maîtres d'hôtel ou de ses officiers. Par exemple le 21 janvier 1565, les fidélités sont prêtées dans les mains de Christophe d'Angeville, de Claude Champier, seigneur de La Bâtie, maître d'hôtel du comte et de Dominique d'Ossens, capitaine du château d'Annecy.

<sup>17</sup> *Unius dague evaginate* porte le texte. Dans un seul cas, l'hommage de Jacques de Balliand, inféodé de la châtelainie d'Arlod et de Tour-de-Châtel (Registre 1463-1466, p. 513-fol. CCXXXX), la dague n'est pas *evaginate* mais est suivie de la mention *ut moris est investite* (remise comme c'est la coutume).

1565, si on s'en tient aux seuls nobles, 250. Il convient toutefois de nuancer ce propos car, comme on l'a vu, certaines fidélités sont passées par procuration ou effectuées par un proche parent représentant un absent, un mineur, une épouse. C'est le cas pour 44 d'entre elles en 1463-1466 et 116 en 1565. En réalité, le nombre de personnes concernées par l'hommage est donc supérieur : on peut l'estimer à 191 au XV<sup>e</sup> siècle et à 447 au siècle suivant. On voit ainsi le 20 avril 1464 François d'Orlier prêter hommage pour son château du Cengle et sa maison-forte de Viuz en son nom et à celui de Pierre, son père, et de Jacques et Claude, ses oncles<sup>18</sup>. En 1565, son descendant, Jacques-François d'Orlier, confiera à son procureur, Jacques de Mouxy, le soin de prêter hommage. On notera que les procurations ne sont pas toujours écrites, tout au moins au XV<sup>e</sup> siècle : seules quatre fidélités (soit 9 % des procurations) font explicitement référence à des actes de procure passés devant notaire. En 1565, on en dénombre beaucoup plus : on trouve 41 mentions, comportant la plupart du temps le nom du notaire et la date (35 % des procurations). Proportionnellement, le recours à l'écrit semble donc plus courant au XVI<sup>e</sup> siècle, ce qui dénote un souci de contrôle plus étroit de la parole et du pouvoir donnés et la volonté d'insérer l'hommage et le rapport vassalique dans un cadre juridique.

A partir de ces chiffres assez simples à déterminer, on va tenter quelques estimations qui donneront une idée de la population noble. Pour débiter, quel est le nombre de vassaux ? On peut retenir 191 en 1463-1466 et 447 au XVI<sup>e</sup> siècle, si on additionne les feudataires qui prêtent l'hommage en personne avec leurs parents représentés dans le cadre d'une procuration. Il convient de moduler un peu ces données afin de s'approcher de la réalité. Sur cette base, on peut avancer des indications concernant le nombre de chefs de feu nobles : on peut déduire une quinzaine d'individus en 1463-1466 car, bien que mentionnés dans le registre, ils ne constituent assurément pas des chefs de feu ; des décès intervenus entre 1463 et 1466 peuvent aussi légèrement fausser les résultats pour le XV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit pour l'essentiel du père, de l'épouse ou des fils mineurs du vassal. En 1565, il convient également de réviser le nombre de vassaux chefs de ménage : après un pointage exact tenant compte des indications figurant dans les procurations, il faut ramener à 401 le nombre de feux nobles. On peut certes émettre quelques réserves : les documents en oublient sûrement quelques-uns<sup>19</sup>, un feudataire plusieurs fois mentionné ne constitue peut-être qu'un seul feu. Surtout, retenons un point essentiel : on se rappelle qu'en 1565, manquent les listes de nobles pour les mandements de Grésy et Cessens, Mornex, Châtelet-de-Crédoz, Rumilly-sous-Cornillon, Samoëns et Montjoie<sup>20</sup>. Cette lacune, relativement importante, doit être comblée. En calculant

---

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 433-fol. CCIII.

<sup>19</sup> On ne retrouve pas, par exemple, la famille de Zonzier, pourtant bien attestée à Fillinges du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle (Bajulaz, Lucien. *Fillinges et son passé*. Annecy, 2005, t. I, p. 79-80) ou encore les nobles Dupuys, dont l'existence est prouvée à Nonglard du début du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (ADHS, 43 J 2324 et 2347, dossiers Dupuys et Du Puys).

<sup>20</sup> Deux exemples à titre de preuve : Humbert de Graveyruel, prêtant hommage le 5 novembre 1463 (Registre 1463-1466, p. 121-fol. XLVIv.), est attesté à Samoëns vers 1470 (Tavernier,

le nombre moyen de feux nobles des autres mandements, on obtient environ 20 feux. Compte tenu de la superficie relativement réduite des six mandements ci-dessus (excepté pour les deux derniers), il est prudent de réduire cette moyenne à 10<sup>21</sup>. Ces précautions prises, on peut retenir le chiffre d'environ 175 feux nobles en 1463-1466 et 461 un siècle plus tard.

Si on dispose d'un coefficient pour le feu, on peut ensuite estimer la population noble globale. Des études menées sur la gabelle du sel de 1561, date fort proche de la deuxième série d'hommages, ont déterminé que le feu était en moyenne composé de 5 à 6 personnes. Retenons donc le chiffre de 5,5 : multiplié par 461, il indique que la population noble des Genevois, Faucigny et Beaufort à cette époque avoisine les 2 535 individus. L'évaluation pour le siècle précédent doit faire appel à une autre base : dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, époque de récupération et de croissance, le coefficient est sans doute inférieur à celui du « monde plein » que constitue les années 1560. Évaluons-le donc à environ 4,5<sup>22</sup>, ce qui produit un nombre total d'individus de condition noble au moins égal à 790. Le second ordre a donc plus que doublé le nombre de ses feux en l'espace d'un siècle : on retrouve ainsi dans l'apanage une augmentation des effectifs, évolution analogue à celle que connaissent des pays tels que le bailliage de Troyes ou le Haut-Limousin, mais dans des proportions un peu moindres<sup>23</sup> :

Pays	Effectifs des feux nobles au XV <sup>e</sup> siècle	Effectifs des feux nobles au XVI <sup>e</sup> siècle	Soit une population multipliée par :
Bailliage de Troyes	1473 : 124	1558 : 363	2,9
Haut-Limousin	1471 : 98	1568 : 293	3
Genevois, Faucigny et Beaufort	1463-1466 : 175	1565 : 461	2,6

---

Hippolyte. Histoire de Samoëns. *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 1892, t. 31, p. 82) ; le registre de 1565 n'indique aucune personne portant ce nom ni habitant ce mandement. André de Cuppelin est, précise le registre de 1463-1466, du mandement de Montjoie (Registre 1463-1466, p. 395-fol. CLXXXV) ; un certain Aymé de Cuppelin est châtelain de Montjoie entre 1559 et 1565 (Perrillat, Laurent. *op. cit.*, t. II, p. 944).

<sup>21</sup> Chiffre qu'on peut étayer par ceux du XVII<sup>e</sup> siècle : vers 1635, le mandement de Mornex compte 7 maisons nobles, celui de Grésy et Cessens 10 (Devos, Roger. *Vie religieuse féminine et société : l'origine sociale des Visitandines d'Annecy aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Annecy, 1973, p. 117).

<sup>22</sup> Binz, Louis. La population du diocèse de Genève à la fin du Moyen Âge. *Mélanges d'histoire économique et sociale en hommage au professeur Antony Babel à l'occasion de son 75<sup>e</sup> anniversaire*. Genève, 1963, t. I, p. 154. Précisons bien qu'il s'agit du chiffre moyen du feu quelle que soit sa condition. Une étude plus poussée de la constitution des feux nobles dans le recensement pour la gabelle de 1561 permettrait sans doute de déterminer précisément le coefficient de ces ménages. M. Nassiet postule un chiffre de 4,5 personnes par feu noble au XVI<sup>e</sup> siècle (Nassiet, Michel. La noblesse en France au XVI<sup>e</sup> siècle d'après l'arrière-ban. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1999, t. 46, n° 1, p. 111, note 89).

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 112.

Il importe d'être prudent car l'analyse du nombre d'individus montre qu'en réalité la population noble a été multipliée par 3,2 passant d'environ 790 à 2 535 personnes. La comparaison avec des pays pour lesquels on dispose de documents analogues à des dates similaires est néanmoins intéressante et montre que l'apanage a connu un accroissement de la noblesse important et proche de celui d'autres provinces françaises, tout en étant moins fulgurant.

Disposant de ces données, on peut établir un indice préconisé par J.-M. Constant : la densité nobiliaire. Il s'agit de déterminer pour un espace donné, exprimé en km<sup>2</sup>, le nombre de feux nobles ou, mieux encore, le nombre d'individus. Sachant que la superficie de l'apanage de Genevois n'a, semble-t-il, guère varié entre le règne de Janus et celui de Jacques de Savoie<sup>24</sup>, le tableau ci-dessous synthétise les résultats :

	1463-1466	1565
Nombre de feux nobles	175	461
Nombre d'individus nobles	790	2 535
Superficie des Genevois, Faucigny et Beaufort en km <sup>2</sup>	3 572,84	3 572,84
Densité des feux nobles	0,049	0,13
Densité de la population noble	0,22	0,71

Ces deux indices reflètent l'évolution de la population noble mais vaut surtout pour effectuer des comparaisons et des estimations globales. On dispose heureusement, grâce aux études de spécialistes de la noblesse, de chiffres pour des dates et des superficies proches. Voici quelques données pour permettre un comparatif<sup>25</sup> :

<sup>24</sup> Perrillat, Laurent. *op. cit.*, t. I, p. 82-92.

<sup>25</sup> Sources : pour le bailliage de Caux, le comté de Nevers, le Valentinois-Diois et le Quercy : Nassiet, Michel. La noblesse en France au XVI<sup>e</sup> siècle d'après l'arrière-ban. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1999, t. 46, n° 1, p. 111. Pour Orléans et Étampes : Constant, Jean-Marie. Une voie nouvelle pour connaître le nombre des nobles aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : les notions de densité et d'espaces nobiliaires. *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*. Paris-Toulouse, 1984, t. I, p. 152.

Pays	Superficie en km <sup>2</sup>	Densité des feux nobles	Date
Bailliage de Caux (Normandie)	3980	0,41	1470
Comté de Nevers	5000	0,25	fin du XV <sup>e</sup> siècle
Valentinois-Diois	3700	0,06	1475
Quercy	6300	0,20	fin du XV <sup>e</sup> siècle
Bailliage d'Orléans	3300	0,06	1587
Bailliage d'Étampes	962	0,10	1544

Ces deux tableaux nous permettent donc de constater que la densité en Genevois, Faucigny et Beaufort est assez proche de celle du bassin parisien ou de l'Orléanais au XVI<sup>e</sup> siècle ou encore du Dauphiné au siècle précédent. Ils rattachent ces *patriae* savoyardes à une France de densité nobiliaire relativement peu élevée ou, si on les compare aux résultats obtenus pour les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, dans la moyenne générale de la densité du royaume de France<sup>26</sup>.

La moyenne de nobles par paroisse peut également donner une idée de la densité nobiliaire. On peut estimer le nombre de paroisses dans l'apanage à 211, ce qui, rapporté au nombre de feux, produit une moyenne d'environ un feu noble par paroisse en 1463-1466 et deux en 1565. Encore faudrait-il nuancer entre pays de plaine et de montagne ; les hommages de 1565, répartis par mandement<sup>27</sup>, autorisent cette distinction, qui est riche d'enseignements. Malgré une part d'incertitude (21 feux nobles n'ont pu être précisément rattachés à l'un ou l'autre terroir), elle offre la répartition suivante :

Terroir	Nombre de feux nobles
Indéterminé	21
Beaufort	6
Pays de montagne en Faucigny	120
Pays de montagne en Genevois	16
Pays de plaine en Faucigny	79
Pays de plaine en Genevois	219
Total	461

<sup>26</sup> Nassiet, Michel. Les effectifs de la noblesse en France sous l'Ancien Régime. *Noblesse française et noblesse polonaise : mémoire, identité, culture (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles), actes du colloque international, Torun, 13-15 mai 2004*. Pessac, 2006, p. 23-28.

<sup>27</sup> Ont été considérés comme pays de montagne les mandements suivants : Beaufort ; pour le Genevois : Thônes et Ugine ; pour le Faucigny : Cluses et Châtillon, Sallanches, Charosse et Passy, Flumet, Samoëns et Montjoie (10 feux ont été attribués à chacune de ces deux dernières circonscriptions).

Ces quelques chiffres prouvent assurément la présence de la noblesse surtout en plaine (67 %) et montrent, dès 1565, l'existence de nombreux feux de cette condition dans les monts du Faucigny, caractéristique de cette province que Jean Nicolas avait déjà constatée<sup>28</sup>.

Après cette répartition géographique, on peut se demander quel est le poids démographique de la noblesse par rapport à la population totale de l'apanage. Celle-ci peut être estimée pour deux dates proches de nos documents : les visites pastorales de 1470-1471 donnent le nombre de feux pour la plupart des paroisses des Genevois et Faucigny, soit 12 680<sup>29</sup>. Si on applique le coefficient de 4,5 individus par famille, on obtient donc une population totale de l'apanage proche de 57 000 habitants. La gabelle du sel de 1561 nous apporte un chiffre encore plus sûr : 132 000 personnes dans l'apanage. On obtient donc les rapports suivants : la noblesse représente vers 1465 1,38 % de la population des Genevois, Faucigny et Beaufort et, cent ans plus tard, 1,92 %.

Il faut rapprocher cette statistique du 1,06 % obtenu par Jean Nicolas pour l'ensemble du duché de Savoie au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup> ou, en prenant un chiffre pour la période 1550-1650, environ 1 % pour le royaume de France<sup>31</sup>. Une estimation basée sur la population noble du début du XVIII<sup>e</sup> siècle a permis d'établir que dans l'ensemble du duché de Savoie, on recense 12 000 à 14 000 nobles en 1561<sup>32</sup>. Cette extrapolation semble un peu excessive dans son résultat car elle induit que l'apanage renfermait à cette date à peine 20 % du second ordre du duché. Cette proportion me paraît insuffisante, compte tenu de l'importance numérique du groupe, de la présence d'Annecy, centre où résident de nombreux nobles<sup>33</sup> et du fait qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Genevois et Faucigny sont encore habités par un bon tiers de la population noble<sup>34</sup>. Il semble donc difficile d'admettre que, un siècle et demi plus tôt, à une époque de forte mobilité sociale, la proportion soit tant inférieure à 33 %. Il faut donc revoir l'estimation pour 1561 et la ramener de 12 à 14 000 à sans doute 7 500 (soit 2 535 multipliés par 3) à 10 500 nobles pour l'ensemble du duché de Savoie. Ce chiffre est corroboré par un calcul basé sur la densité nobiliaire : la superficie de l'ancien duché de Savoie (actuels départements de la Savoie et de la Haute-Savoie) est d'environ 10 500 km<sup>2</sup>. Si on prend en compte l'indice de 0,71 noble au km<sup>2</sup> déterminé plus haut, on obtient une population totale de 7 455 individus. Il faudrait majorer ce chiffre car il ne tient pas compte de la

---

<sup>28</sup> Nicolas, Jean. *op. cit.*, t. I, p. 12-16 et notamment p. 15 : au XVIII<sup>e</sup> siècle, le Faucigny montagnard semble un peu moins rebelle à l'implantation nobiliaire.

<sup>29</sup> Binz, Louis. *art. cit.*, p. 174-184.

<sup>30</sup> Nicolas, Jean. *op. cit.*, t. I, p. 12.

<sup>31</sup> Jouanna, Arlette. *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*. Paris, 1989, p. 18.

<sup>32</sup> Devos, Roger et Groperrin, Bernard. *Histoire de la Savoie. t. III, La Savoie de la Réforme à la Révolution*. Rennes, 1985, p. 182.

<sup>33</sup> La noblesse représente plus de 4 % de la population d'Annecy en 1561 : 29 feux nobles sur 713 (Quenedey, Raymond. *Un recensement de la ville d'Annecy en 1561. Bulletin philologique*, 1932, p. 172, 175 et 185).

<sup>34</sup> Nicolas, Jean. *op. cit.*, t. I, p. 13.

densité nobiliaire assurément plus forte pour la capitale du duché, Chambéry, où, on le sait, réside une bonne part de la noblesse savoyarde<sup>35</sup>. La fourchette énoncée ci-dessus (entre 7 500 et 10 500 nobles) pour 1561 semble donc fort proche de la réalité. Seul un comptage précis à partir du recensement de la gabelle du sel nous permettrait de résoudre définitivement la question.

Si on en revient à nos deux documents, une étude de l'évolution des patronymes se révèle également pertinente. En l'espace d'un siècle, on passe, pour une même aire géographique, de 82 patronymes nobles à 187. Sur les 82 présents en 1463-1466, seule la moitié (42) se retrouve en 1565. Il convient certes d'être prudent car certains lignages portent le même nom mais constituent autant de branches bien distinctes les unes des autres : la famille de Montvuagnard, par exemple, est représentée en 1464 par Jean seigneur des Tours, François seigneur de Senoche et Robert seigneur de Rochefort et Boège<sup>36</sup>. Néanmoins, ces chiffres montrent avec certitude qu'en l'espace d'un siècle a disparu un nombre considérable de familles nobles et qu'un nombre encore plus grand de noms (donc de lignages) se sont agrégés à la noblesse.

Ce sont ces phénomènes d'accroissement, de renouvellement et d'extinction de la noblesse que l'on va tenter à présent d'expliquer, tout en essayant d'apporter une définition du groupe.

## Évolution et définition de la noblesse

A partir des données chiffrées que l'on vient d'avancer, le constat général est donc clair : la population noble des Genevois, Faucigny et Beaufort a fortement crû entre 1465 et 1565. Incontestablement, la noblesse de l'apanage de Genevois s'est profondément renouvelée entre ces deux dates, par l'intégration de nouveaux individus. Il convient d'en apprécier les raisons.

Il faut en premier lieu mettre en cause la poussée démographique générale de cette période : les études de Louis Binz, entre autres, ont bien démontré que ce siècle correspond à la reprise consécutive aux grandes catastrophes de la fin du XIV<sup>e</sup> et du début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>. La population augmente et, avec elle, la noblesse. Mais il ne faut réduire cette hausse considérable (de l'ordre de 100 %) à la simple croissance naturelle. La noblesse, ordre privilégié vers lequel tend la majorité de la population qui ne l'est pas, est assurément le groupe le plus attractif et le plus perméable.

L'anoblissement est l'acte qui explique en partie le renouvellement de la noblesse. On dispose de peu de chiffres pour la période qui nous intéresse (1460-

---

<sup>35</sup> Presqu'un dixième de la population (soit 380 personnes) de Chambéry est composé de nobles en 1561 (Brondy, Réjane. *Chambéry : histoire d'une capitale (vers 1350-1560)*. Lyon, 1988, p. 268). Rapporté à la superficie de la ville (environ 21 km<sup>2</sup>), on obtient une densité de 18 nobles au km<sup>2</sup>. G. Pérouse souligne également la prédilection de la noblesse pour Chambéry, au moins dès le XVI<sup>e</sup> siècle (Pérouse, Gabriel. *Vieille Savoie, causeries historiques*. Chambéry, 1936, p. 159-161).

<sup>36</sup> Jean et Robert sont père et fils, François est leur cousin (Foras, A. de. *Armorial...*, t. IV, p. 174 et 178).

<sup>37</sup> Binz, Louis. *art. cit.*

1560) mais ils sont certainement inférieurs à ceux de la période suivante, qui constitue l'âge d'or des anoblissements. Néanmoins, à titre informatif, on sait que dans les proches Bresse, Bugey, Valromey et pays de Gex, seulement 9 lettres patentes d'anoblissement ont été concédées entre 1408 et 1560. Entre 1561 et 1601, dans le même espace, plus de 35 sont octroyées<sup>38</sup>. Le phénomène devait être analogue dans le duché de Savoie, même si on ignore dans quelle proportion, au moins pour la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Compte tenu de la modicité des résultats obtenus outre-Rhône, on est en droit de penser que l'anoblissement n'est pas la cause principale du renouvellement du groupe dans l'apanage comme dans le reste des États de Savoie, du moins pour la période considérée<sup>39</sup>.

Il semble bien que l'agrégation à la noblesse en adoptant son mode de vie, en étant réputé comme tel par les autres, en tenant quelque fief, en y entrant « au culot », selon l'heureuse expression de L. Binz, ait été un mode d'accès fréquent à la noblesse. Les exemples ne manquent pas de ces familles qui, sans obtenir des lettres patentes du souverain se font dénommer *nobilis* par les notaires, quitte à recevoir une confirmation officielle en temps opportun. J'ai déjà évoqué ailleurs le cas de la famille Latard, qui parvient à la noblesse sans recevoir aucun parchemin<sup>40</sup> et, pour illustrer encore mon propos, je prendrai en exemple les lignages d'Amidou ou Chosal. Ils se hissent à la condition noble entre 1460 et 1560 et c'est surtout dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle que sont attestés par les textes Jacques d'Amidou et Étienne Chosal, sans doute les premiers véritables nobles de leur race<sup>41</sup>. Une multitude d'articles de l'*Armorial* de Savoie ou de monographies familiales<sup>42</sup> confirment, s'il était besoin, ces assertions. La Fortune, prise dans toutes les acceptions du terme, résume assez bien cette possibilité de mutations sociales : l'acquisition de biens (si possible des fiefs), la saisie d'opportunités, la reconnaissance par les autres groupes sociaux sont les éléments fondateurs pour une agrégation réussie... Le fief peut sans doute être placé au centre de ces facteurs déterminants<sup>43</sup> : à cet égard, sa possession justifie la présence de l'individu noble ou réputé tel dans les

---

<sup>38</sup> Albrier, André. Les anoblis de Bresse, Bugey et des pays de Gex et de Valromey sous les princes de la Maison de Savoie. *Mémoires et documents publiés par la Société savoissienne d'histoire et d'archéologie*, 1870, t. 12, p. 305-325.

<sup>39</sup> « L'ordre noble se renouvelait donc mais à quel rythme ? La fragilité des lignages d'anoblis n'était pas moindre que celle des lignages plus anciens. Bref, l'anoblissement ne fut pas la panacée qui sauva le second ordre » (Descimon, Robert. Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse, « essence » ou rapport social ? *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1999, t. 46, n° 1, p. 14).

<sup>40</sup> Perrillat, Laurent. Trois exemples d'ascension sociale aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : les familles Latard, Gantelet et Goddet. *Revue savoissienne*, 1999, p. 157-174.

<sup>41</sup> Foras, A. de. *Armorial...*, t. I, p. 47 et t. II, p. 66.

<sup>42</sup> Un exemple entre cent : à Ugine, les familles Cartal, Ruffier ou Berthod accèdent à la notabilité ou à la noblesse avant 1560 (Devos, Roger. dir. *Histoire d'Ugine*. Annecy, 1975, p. 150-152).

<sup>43</sup> « On peut considérer que la détention d'un simple fief suffisait largement à créer l'autorité sociale » (Descimon, Robert. *art. cit.*, p. 9).

deux registres d'hommages. Ces textes, dûment conservés par le pouvoir souverain, constituent une preuve pour les générations futures et consacrent une ascension.

D'autres facteurs, plus lointains et qu'il conviendrait sans doute d'étudier soigneusement, peuvent également peser. On posera ici plus d'hypothèses que d'affirmations... Assiste-t-on à un émiettement des fiefs entre 1460 et 1560, donc à une multiplication des possibilités d'acquérir ce premier pas vers la notabilité puis la noblesse ? Il semble que la législation ducale tout comme la conjoncture générale aient favorisé une certaine atomisation des seigneuries<sup>44</sup>. De surcroît, la noblesse, tout comme les roturiers, est sujette à plus ou moins de succès suivant les époques et les générations. On rejoint ici la question de la conjoncture sociale et économique qui a certainement beaucoup influé sur les attitudes ; la relative prospérité de la période, qui conduit au « monde plein » de 1560, a entraîné l'enrichissement de certaines catégories de la population qui, par leur mode de vie ou leur talent à saisir les opportunités, ont su profiter des mécanismes de l'ascension sociale. Enfin, il y a lieu de s'interroger sur les destinées politiques de la Savoie. A. Dufour a eu l'occasion de souligner naguère le passage de plusieurs familles genevoises à la noblesse de Savoie, à cause des troubles politiques et religieux de la cité lémanique<sup>45</sup>. L'occupation du duché par les Bernois, les Valaisans et les Français, entre 1536 et les années 1560, n'aurait-elle pas favorisé un relatif « flou social » dont auraient profité quelques habiles parvenus ?

Surtout, il faut constater que la période 1460-1560 voit en Savoie (avec peut-être un siècle de retard par rapport au royaume de France) le véritable essor d'une noblesse de robe. L'anoblissement par les offices a certainement été aisé à cette époque, d'autant que les débouchés se sont multipliés, avec la création de charges et l'émergence d'une « bureaucratie ». Pour parler seulement des Genevois, Faucigny et Beaufort, les apanages de Janus ou de Philippe de Savoie ont instauré, outre une cour offrant de nombreuses places au service direct du prince, des institutions qui ont requis le recrutement de tout un personnel<sup>46</sup>. Là, le service domestique du souverain<sup>47</sup>, le mérite, la connaissance, le savoir-faire juridique ou comptable ont assuré à bien des individus l'accès au second ordre. Il est d'ailleurs significatif de

---

<sup>44</sup> Nicolas, Jean. *op. cit.*, t. I, p. 18 et 27-28 : « la modification du régime des successions féodales, intervenue au cours des années 1475-1503 (...) [eut pour conséquence de] renoncer au principe de la permanence de la possession féodale et, par une voie détournée, de substituer les valeurs marchandes aux valeurs du sang ».

<sup>45</sup> Dufour, Alain. De la bourgeoisie de Genève à la noblesse de Savoie, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. *Mélanges d'histoire économique et sociale en hommage au professeur Antony Babel à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire*. Genève, 1963, t. I, p. 227-238.

<sup>46</sup> Création de la Chambre des comptes de Genevois en 1525, apparition de deux charges de collatéral vers 1535, mise en place d'une trésorerie générale du Genevois dès avant 1514 : autant de charges prestigieuses qui permettent de glisser du service princier au statut de noblesse. Cf. Perrillat, Laurent. *L'apanage de Genevois aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : pouvoirs, institutions, société*. Annecy, 2006, 2<sup>e</sup> partie (t. I, p. 213-534).

<sup>47</sup> Favre, Antoine. *Codex fabrianus*, liv. IX, tit. XXIX, déf. 4 : *Nam et cocus principis dignitatem habere creditur*. Même les serviteurs du prince participent de sa dignité. De là, il n'y a qu'un pas pour transformer dignité en noblesse...

constater qu'en 1463-1466, les principaux officiers de l'hôtel ou des juridictions sont témoins des cérémonies d'hommages, alors que cent ans plus tard, ils y sont acteurs ; un paragraphe leur est réservé dans le registre et ils semblent traités sur un pied d'égalité avec les nobles (quoique placés après les derniers de ceux-ci). On peut aussi mettre en exergue l'office de secrétaire ducal ou comtal. Celui-ci, théoriquement scribe du Prince, offrait à son titulaire une noblesse indiscutable. En parcourant les documents de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, singulièrement les comptabilités ou les minutes notariales, on ne peut être que frappé par l'abondance de personnages titrés de secrétaires ducaux ou comtaux, alors que tout porte à croire qu'ils ne côtoyaient pas quotidiennement un prince de la Maison de Savoie<sup>48</sup>. Il serait à cet égard intéressant de savoir si Martin Gaillard usait de sa qualité de *comitis secretarius* pour être qualifié de noble dans les actes notariés ou si sa descendance a excipé de cette fonction pour revendiquer la noblesse<sup>49</sup>... Quoi qu'il en soit, le développement de l'administration savoyarde (encore certes modeste, par rapport aux progrès qui seront accomplis à partir de 1560) a contribué à la constitution d'une robe, qui hissera les fonctions administratives et surtout juridiques à hauteur de la noblesse ; la plus éclatante victoire de ces magistrats aura d'ailleurs lieu en 1584, quand l'édit du 27 mars met les roturiers membres du Sénat et de la Chambre des comptes de Savoie à égalité avec les vassaux d'ancienne race<sup>50</sup>.

Concernant la disparition de familles présentes en 1463-1466 (*a priori* une quarantaine), on peut avancer plusieurs causes<sup>51</sup>. Comme le reste de la population, la noblesse doit faire face aux calamités du temps : pestes récurrentes, morts prématurées hypothéquant l'avenir d'une lignée, famines et difficultés économiques. Y. Durand cite plusieurs exemples d'« épuisement biologique » de lignages nobles, tandis que J.-M. Constant a pu déterminer que le renouvellement de la noblesse en Beauce s'opère essentiellement entre 1450 et 1550, 75 % des familles aristocratiques disparaissant durant cette période<sup>52</sup>. Il conviendrait aussi de s'interroger (mais ici les documents font passablement défaut) sur les comportements démographiques du groupe, en essayant de déceler des pratiques restrictives ou de tenter de percevoir le rôle joué par les enfants illégitimes, dont on connaît la relative abondance au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>. Il faudrait ici également analyser finement la conjoncture économique et son influence sur les revenus de la noblesse. Ces derniers ont-ils baissé

---

<sup>48</sup> Perrillat, Laurent. *op. cit.*, t. II, p. 622.

<sup>49</sup> On notera qu'il n'existe pas d'autres registres de Martin Gaillard dans le fonds 167 de l'Archivio di Stato di Torino, contenant les protocoles des secrétaires ducaux (Détraz, Gérard. *7 Mi 12, protocoles des secrétaires des princes de la Maison de Savoie*. Annecy, dactyl., 1994).

<sup>50</sup> Nicolas, Jean. *op. cit.*, t. I, p. 20.

<sup>51</sup> R. Descimon voit principalement deux façons de disparaître pour les lignages nobles : l'extinction biologique et la dérogeance (Descimon, Robert. *art. cit.*, p. 14).

<sup>52</sup> Durand, Yves. *Le château de mes pères : seigneur naturel et domaine naturel en France à l'époque moderne. Monarchies, noblesses et diplomaties européennes : mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*. Paris, 2005, p. 342-345 et Constant, Jean-Marie. *Nobles et paysans en Beauce aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*. Lille, dactyl., 1981, p. 30-31.

<sup>53</sup> Devos, Roger. Gabion, Robert et Mariotte, Jean-Yves. *La pratique des documents anciens*. Annecy, 1978, p. 61 et 67.

considérablement aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles ou bien ont-ils constitué des moteurs ? Assurément la guerre a contribué par plusieurs aspects à la ruine de familles : c'est là la vocation première de la noblesse mais aussi une cause de son extinction. Il faut souligner que l'avènement des armes à feu, intervenant précisément dans la période qui nous intéresse, joue un rôle non négligeable dans les ravages des combats, assurément plus meurtriers qu'aux siècles précédents. La guerre coûte donc en vie humaines, ruine le revenu noble, oblige à de grandes dépenses, entraîne l'éloignement des hommes qui cessent ainsi d'exercer un contrôle direct sur leurs biens... Le genre de vie noble même peut être source de dangers : il demande des frais de représentations, amène parfois à un endettement plus ou moins bien maîtrisé, requiert de détenir des signes de paraître prestigieux (telle la maison-forte dont l'entretien peut se révéler fort coûteux). On peut encore signaler les départs : l'émigration savoyarde n'a sûrement pas été le fait des seuls roturiers, on peut gager que nombre de cadets, voire des familles entières, ont, au gré des occasions, choisi cette voie. Dans la même perspective, la mobilité géographique des nobles tenant des offices locaux est attestée par les travaux de G. Castelnuovo<sup>54</sup>. Ceci peut expliquer l'enracinement parfois lâche de certains lignages et donc l'absence de leur représentation aux prestations d'hommages en 1463-1466 ou en 1565. De la pauvreté économique découle rapidement la pauvreté sociale et la perte de la condition noble. Plusieurs de ces facteurs ont donc entraîné la dérogeance pour plus d'un foyer noble. Il n'est donc pas étonnant de constater que les membres de la famille noble des Bois ne sont pas présents dans le registre d'hommages de 1565. Le dénombrement de la gabelle de 1561 pour Annecy-le-Vieux montre qu'ils vivent à cette époque à l'état de mendiants<sup>55</sup>. Encore pourrait-on multiplier les exemples du même type mais la dérogeance n'est pas un phénomène propre à cette période et on peut dire qu'elle participe du mouvement général de renouvellement du groupe.

Il résulte en tout cas de ces constats, joints à plusieurs études qui apportent de précieuses idées sur la notion de noblesse, quelques caractéristiques qui définissent ce groupe<sup>56</sup>. Retenons-en quelques-unes. La naissance définit par essence la noblesse :

---

<sup>54</sup> Notamment : (avec Alessandro Barbero). *Governare un ducato. L'amministrazione sabauda nel tardo medioevo. Società e storia*, 1992, n° 57, p. 465-511 ; Centre et périphérie. Le recrutement social et géographique des châtelains en terre savoyarde (moitié XIV<sup>e</sup>-moitié XV<sup>e</sup> siècle). *Savoie et Région alpine, actes du 116<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes, Chambéry, mai 1991*. Paris, 1994, p. 97-108 ; *Ufficiali e gentiluomini. La società politica sabauda nel tardo medioevo*. Milano, 1994 ; Mobilité géographique, statut social et carrières administratives dans les États de Savoie au bas Moyen Âge. *Recherches régionales, Alpes maritimes et contrées limitrophes*, 2001, n° 157, p. 67-76.

<sup>55</sup> Devos, Roger. Gabion, Robert et Mariotte, Jean-Yves. *op. cit.*, p. 255.

<sup>56</sup> Ces réflexions sommaires s'appuient principalement sur : Billacois, François. La crise de la noblesse européenne (1550-1650) : une mise au point. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1976, t. 23, n° 2, p. 258-277 ; Jouanna, Arlette. *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*. Paris, 1989, p. 7-118 ; Nassiet, Michel. *Parentés, noblesse et États dynastiques (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*. Paris, 2000 ; Schalk, Ellery. *L'épée et le sang : une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*. Seyssel, 1996. Pour ce qui concerne la Savoie : Nicolas, Jean. *op. cit.* et *Noblesses en Savoie*. n° spécial de *L'Histoire en Savoie* (n° 132-133), Chambéry, 1999. Et tout récemment pour le Piémont : Mola di Nomaglio Gustavo. *Feudi e nobiltà negli Stati dei Savoia :*

l'individu a, sous l'Ancien Régime, le statut juridique que lui transmet le sang ; qui naît d'un père noble, le reste et transmet cette condition à ses enfants, même si le souverain, la réputation qu'on se donne et qu'on se fait, ou les fonctions qu'on exerce peuvent aider à s'intégrer. La perméabilité est donc bien un autre caractère tangible de la noblesse. Ses membres doivent par ailleurs pratiquer la vertu pour être reconnus : esprit chevaleresque, courage, générosité, honneur, paraître sont autant de mots et d'attitudes dont tout noble doit savoir faire preuve. La cohésion de cet ordre repose également sur un certain nombre de solidarités : il s'agit des rapports vassaliques qu'entretiennent les divers degrés de la noblesse, sous l'autorité suprême du duc ; ce sont les clientèles, les relations d'obligés, qui n'excluent ni la parenté plus ou moins proche ni la dépendance économique ; ce sont enfin les alliances matrimoniales, tant il est vrai que l'assimilation dans un milieu est facilitée par l'entrée dans une famille déjà solidement installée dans un statut. Enfin, la noblesse est porteuse de pouvoirs : seigneurial, politique et aussi militaire. Il faut d'ailleurs insister sur le fait que le métier des armes constitue, dès les origines et encore largement aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, la principale raison d'être et la principale activité des nobles ; il serait intéressant de pouvoir dénombrer les vassaux qui, en 1463-1466 ou 1565, sont des militaires.

En outre – et pour conclure – un des fondements essentiels des pouvoirs nobiliaires et un des facteurs d'accession au groupe est le fief. Les documents que l'on a décrits dans cette étude amènent à nous interroger sur la nature de ses rapports avec la noblesse. Au début du règne de Janus de Savoie, ce sont clairement les feudataires qui prêtent fidélité au comte ; un siècle plus tard, est-ce que tous les vassaux sont aussi des détenteurs de fiefs ? La chose n'est pas sûr, à moins que l'émiettement des seigneuries ait permis à toutes les familles nobles d'en détenir une<sup>57</sup>. Touche-t-on ici une des principales différences entre la noblesse de 1463-1466 et celle de 1565 ? En tout cas, en cent ans, le groupe a considérablement ouvert ses rangs et fait montre d'une extrême perméabilité. La monarchie savoyarde tentera sans doute entre 1560 et 1660 de mieux contrôler la noblesse : elle lui demandera des sacrifices en terme de vies humaines dans le cadre des guerres entreprises mais elle accordera aussi largement des lettres patentes d'anoblissement (parfois contre écus sonnants et trébuchants). Confrontée à la naissance d'une fiscalité de plus en plus pesante, corollaire d'un État moderne en développement, la noblesse devra ici aussi s'adapter à la conjoncture sociale et économique. C'est sans doute ce qu'il y a de plus passionnant dans l'étude de ce groupe. Les deux registres d'hommages dont on a tenté ici une exploitation raisonnée, plus quantitative que qualitative, méritent

---

*materiali, spunti, spigolature bibliografiche per una storia, con la cronologia feudale delle Valli di Lanzo.* Lanzo Torinese, 2006.

<sup>57</sup> Soulignons que noblesse n'est pas synonyme de fief : « il est des nobles sans fiefs et des roturiers propriétaires de seigneuries » (Durand, Yves. *art. cit.*, p. 347). Vers 1695, un bon tiers des nobles du Lyonnais ne possèdent pas de fiefs (Gutton, Jean-Pierre. *La noblesse du Lyonnais au prisme des convocations du ban et de l'arrière-ban à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Monarchies, noblesses et diplomaties européennes : mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette.* Paris, 2005, p. 443).

d'être comparés, complétés, ajustés, vérifiés avec d'autres documents d'archives. Une telle démarche apportera, on l'espère, des éclaircissements pertinents sur la noblesse de Savoie, du XV<sup>e</sup> à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.